

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 SEPTEMBRE 2016

L'année 2016 et le 13 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Véronique VASSEUR, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, José BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absentes excusées : Madame Edith COUREON, Madame Houria GOMEZ

Pouvoir a été donné par Madame Edith COUREON à Madame Brigitte HERMAN.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR GOURJON Patrice

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'achat de Monsieur GOURJON Patrice, domicilié 45 RN 7, 26740 LA COUCOURDE, concernant une partie de l'impasse située au 45 RN 7, zone UA, représentant une surface d'environ 12 m², appartenant à la Commune. Ce terrain fait partie du domaine privé de la Commune et aucune parcelle ne sera enclavée à la suite de cette vente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de vendre, en l'état, le terrain dont il s'agit, payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente ; les frais d'acte notarié et de bornage seront payés par l'acquéreur, charge le Maire de faire le nécessaire et de signer tous actes et documents pour la régularisation de cette vente.

MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune / communauté de communes, afin de les regrouper sur l'ensemble du département. Pour pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune devrait :

- procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- s'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails, techniques comme administratifs.

Il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum des certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2009, le Syndicat d'Energies recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1er janvier 2015 marque le début de la 3ème période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédures de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par Energie SDED, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par Energie SDED. La différence d'une à l'autre réside dans les délais de procédure, mais quel qu'en soit le choix, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de la valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle, à établir entre le Syndicat et la commune définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures utilisables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à Energies SDED. Ce n'est que lorsque ce choix est réalisé que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe, d'autoriser le maire à signer ladite convention, et à fournir à Energie SDED tous les documents nécessaires à son exécution.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. C.C.A.S. / Affaires sociales (depuis le 05 juillet 2016) :

- 1 dossier d'APA accordé par le Département,
- 1 dossier de télé assistance pour les personnes âgées a été demandé..

L'association APTTE tiendra sa permanence le lundi 19 septembre 2016 à la Mairie (Salle des mariages) de 15h30 à 16h30.

2. Enseignement :

La rentrée scolaire 2016/2017 a eu lieu le jeudi 1er septembre et s'est effectuée dans de bonnes conditions.

117 enfants sont inscrits aux écoles maternelle et primaire de La Coucourde (116 en 2015) : 43 en classes de maternelle (petite, moyenne et grande section), 15 en CP, 18 en CE1, 12 en CE2, 16

en CM1 et 13 en CM2.

Les effectifs scolaires, l'équipe pédagogique des enseignants et l'équipe du périscolaire sont stables.

3. Services extérieurs :

Voirie : Les barrières de sécurité longeant la RN7 devant l'école de Fondchaud ont été remplacées coût 7555,20 € TTC (subvention du Département : 1090 €).

- La reprise du marquage au sol au carrefour des 4 chemins et les travaux de voirie programmés pour l'été 2016 ont été effectués coût : 17 226 € TTC (subvention du Département : 5216 €).

Des commandes ont été passées pour :

- le balayage des excédents de gravillons au carrefour du quartier Plaisance et au carrefour du cimetière de La Coucourde vers le quartier des Innocents. ,

- le remplacement du ralentisseur de vitesse sur la voie communale au quartier Fondchaud.

Sur la place Freydier, les travaux d'installation des réseaux de la borne de recharge pour les véhicules électriques sont terminés.

Les platanes et autres grands arbres du petit parking de l'école Fondchaud, de la placette en face de la boulangerie, devant le bureau de tabac et au lotissement Fondchaud seront élagués cet automne.

4. Environnement/Développement durable :

- La mise à disposition de containers pour la collecte des pneus usagés se fera prochainement à la déchèterie du Logis Neuf.

- Informations sur les papillons « Pyrale du buis ». Ces papillons, hormis, les désagréments provoqués par leur prolifération ne représentent pas de risque sanitaire pour l'homme et leurs chenilles ne sont pas urticantes. L'Agence Régionale de la Santé et la Préfecture n'ont pas donné de consignes pour leur éradication.

- Contrat de rivières Roubion, Jabron, Riaille : contrat pour l'entretien des rivières. La commune est particulièrement concernée en raison de la traversée d'une partie de notre village par la rivière le Leyne et par les actions préconisées pour éviter tous risques d'inondation.

5. Sécurité du village :

Il a été constaté un encombrement des parkings aux abords de l'école Fondchaud lors de la rentrée scolaire. Avec les travaux du groupe scolaire, il serait souhaitable que les usagers de ces parkings fassent preuve de civilité afin de permettre une meilleure circulation et éviter tous risques d'accident.

6. Communication /Bibliothèque :

- Le site Internet communal a reçu 2838 visites au mois de juillet et en août dernier, record des connexions, 3051 soit en moyenne 100 connexions par jour.

- La bibliothèque municipale a repris ses horaires d'hiver : le mercredi de 15h00 à 17h00 et le samedi de 14h00 à 16h00.

- Le budget municipal de 1100 € alloué pour 2016 à la bibliothèque a permis de faire l'acquisition d'une cinquantaine de nouveaux livres qui sont proposés d'ores et déjà aux lecteurs enfants et adultes ; en prévision : l'achat des prix littéraires 2016 et des « nouveautés » publiées en gros caractères.

7. Urbanisme : (depuis le 05 juillet 2016)

- Permis de construire : 2 déposés, 2 accordés sur période précédente, 1 en cours d'instruction.

- Déclaration préalable de travaux : 1 accordée sur période précédente.

- Certificat d'urbanisme informatif : 1

- Droit de préemption urbain : 3

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux du groupe scolaire (extension/construction de l'école primaire) :

- 9 réunions de chantier ont déjà eu lieu,

- Les travaux de mise en sécurité du chantier ont été réalisés en juillet dernier dans le cadre de la phase « Préparation du chantier ».

- 750 000 € de subventions ont été attribuées à la commune par différentes instances institutionnelles, ce qui représente 41 % du coût de la construction qui s'élève à 1 800 000 € HT.

Les travaux d'aménagement du lotissement « Le petit Fondchaud » sont prévus pour le début de l'année prochaine.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 25 octobre 2016 à 18h30, salle du Conseil à la Mairie.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 13 septembre 2016

Le Maire

Jean-Luc ZANON